

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/09/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/09/2016

Délibération n° D-2016-336

Eglise Notre Dame - Remise en état du retable associé au
tableau "Saint Vincent de Paul" - Approbation du nouveau plan
de financement

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Eglise Notre Dame - Remise en état du retable
associé au tableau "Saint Vincent de Paul" -
Approbation du nouveau plan de financement**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Eglise Notre Dame de Niort, édifice classé monument historique depuis 1908, contient plusieurs mobiliers remarquables : tapisseries, tableaux, retables...

Le tableau « Saint Vincent de Paul » réalisé par le peintre Bernard d'Agesci est installé dans la chapelle portant le même nom. Celui-ci a fait l'objet d'une restauration en 2013.

Il apparait urgent de procéder à la restauration du retable.

Une consultation a été lancée et le devis du restaurateur Dominique CHAUSSAT a été retenu par décision L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour un montant de 8 500,00 € HT. Les travaux n'ont pas fait l'objet d'un ordre de début de commencement. Ceux-ci sont en effet programmés pour l'automne 2016.

Le retable associé à ce tableau est un objet mobilier protégé au titre des monuments historiques. A ce titre, l'Etat, via le Ministère de la Culture et de la Communication, accorde une subvention de 35 % de la dépense. Une délibération en date du 14 septembre 2015 a été présentée à ce sujet.

Aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) propose d'apporter son soutien financier, via son fonds communautaire du Patrimoine.

Les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget 2016 de la collectivité.

Le plan de financement de cette opération se présente ainsi :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Montant travaux	8 500,00	Etat (Ministère de la Culture et de la Communication)	2 975,00
		CAN	2 762,50
		Ville de Niort	2 762,50

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation des travaux ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT